

DISCOURS de Monsieur P.J. Lardinois à l'Assemblée Générale de l'Union  
Nationale des Coopératives Agricoles de Céréales le 6 février 1975 à Paris

---

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de votre invitation ainsi que de vos aimables paroles de bienvenue. Je me félicite tout particulièrement d'être invité ici aujourd'hui, car non seulement les représentants des coopératives céréalières de France forment un auditoire hautement qualifié, mais en outre, la date de cette Assemblée Générale convient remarquablement pour un exposé du commissaire européen chargé de l'agriculture.

Vous comprendrez que je ne me limiterai pas à la politique céréalière européenne en tant que telle, mais que je vous entretiendrai des problèmes actuels de la politique agricole commune. Ceci d'autant plus que je me trouve à la veille de négociations de prix à Bruxelles qui s'annoncent très difficiles.

Ces négociations promettent d'être les plus ardues que j'aie jamais connues au cours de huit années d'expérience, <sup>au Conseil</sup> d'abord comme ministre de l'agriculture et en suite comme Membre de la Commission. Les difficultés que nous rencontrons ne proviennent pas de la politique agricole commune en tant que telle, mais bien de la conjonction d'un certain nombre de facteurs extérieurs. Et plus précisément de la désintégration monétaire, ~~de la forte~~ ~~hausse des prix des matières premières~~ ~~et surtout des cours d'énergie~~ de l'inflation galopante, des fortes divergences dans l'évolution économique des Etats membres. Ce sont là des facteurs qui minent depuis quelques années déjà le développement harmonieux de l'économie en Europe occidentale. Ce sont ces mêmes facteurs qui ont pratiquement bloqué l'intégration politique et économique de notre Communauté.

.../...

A mes yeux, l'un des grands mérites de la politique agricole commune est de nous avoir toujours permis jusqu'ici d'arriver à des solutions communautaires, en dépit de ces graves difficultés.

J'y vois la preuve que les fondements de cette politique sont beaucoup plus solides que beaucoup ne l'ont cru. Les ministres de l'agriculture des Etats membres sont parfaitement conscients que c'est par l'unité de leurs intérêts que l'approvisionnement de l'Europe en produits agricoles et en denrées alimentaires pourra continuer à être assuré. Et ils savent aussi que seule une politique agricole <sup>Commune</sup> communautaire permet de garantir ces intérêts.

Or, cette base communautaire risque maintenant d'être de plus en plus ébranlée par les fortes divergences dans l'évolution économique et monétaire des pays de la Communauté. Ces disparités se traduisent, quant à elles, par de nettes différences d'évolution des coûts dans les divers Etats membres. Dans un tel contexte, il va de soi que les agriculteurs travaillant dans une économie plus faible ont besoin d'une compensation plus grande pour leurs charges, que les agriculteurs d'une économie plus forte. C'est là le problème qui est au coeur même des négociations actuelles sur les prix pour la campagne 1975/76. La Commission européenne a présenté une proposition qui me semble cohérente et qui prévoit d'accorder pour cette campagne aux agriculteurs de chacun de nos Etats membres une majoration de prix modulée de façon à compenser leurs coûts. En outre, la méthode que nous avons définie à cet effet permet de rétablir progressivement l'unité d'un marché actuellement disloqué en cent marchés partiels.

.../...

*parfois*

Pour des raisons qui sont ~~en fait~~ <sup>quelques</sup> étrangères à la politique agricole, ~~un certain nombre d'~~ Etats membres semblent pouvoir difficilement accepter nos propositions. Certes, je comprends ~~le bien fondé de~~ certaines de ces considérations. Il ne faut cependant pas que les décisions qui seront finalement prises le soient au détriment de nos agriculteurs ou mettent en jeu les principes de la politique agricole commune. Si de mauvaises décisions sont prises maintenant, ~~les~~ prochaines négociations ~~depuis~~ risquent d'être encore beaucoup plus difficiles.

Permettez-moi de préciser mon idée.

Le système des montants compensatoires monétaires a été mis au point à l'époque pour neutraliser temporairement les incidences directes des ajustements de parités. Toutefois, il est impossible d'isoler artificiellement et pour toujours l'agriculture de l'évolution économique générale; car alors, le système ne répondrait plus à son objectif, et nous risquons de détruire le Marché commun au lieu de le restaurer.

Il est tout à fait évident qu'au bout d'un certain temps, l'agriculture subit elle aussi les conséquences de l'évolution économique générale d'un pays. C'est ainsi que pour l'ensemble des années 1973 et 1974, l'inflation par les coûts dans l'agriculture allemande a été inférieure de moitié à celle enregistrée par l'agriculture française. Nous voulons donc des majorations de prix qui tiennent compte de ces faits; et ceci d'une façon que personne n'ai à en pâtir. Ni l'agriculteur allemand, ni l'agriculteur français. La méthode proposée (c'est-à-dire le réajustement des "monnaies vertes") suscite cependant des objections: aussi dans ce pays.

.../...

La Commission européenne a proposé pour l'agriculture française, outre un relèvement moyen des prix <sup>de presque</sup> ~~de 10 %~~ 10 %, une majoration supplémentaire de 3,5 % obtenue par le réajustement du "franc vert".

Toutefois, le gouvernement français <sup>semble vouloir</sup> ~~veut~~ attribuer cette indispensable compensation supplémentaire des coûts aux agriculteurs français sous forme d'une série de mesures d'aide nationales. Ces mesures seraient conformes aux règles du Traité, c'est-à-dire essentiellement d'ordre fiscal et social. Bien sûr, je comprends les considérations de politique générale qui dictent cette attitude; mais cette approche soulève chez moi des ~~interrogations~~. *vives inquiétudes.*

C'est à mes yeux une solution ~~de facilité~~ qui recèle un danger réel de renationalisation partielle de la politique agricole européenne.

~~Il s'agit d'une conception qui ne fera que poser les problèmes qui vont se poser lors de la prochaine fixation des prix, car il est certain qu'en 1975 également, les divergences de l'évolution des coûts persisteront dans l'agriculture européenne.~~

~~C'est une conception qui, loin de nous rapprocher de l'unification du marché, ne fait que nous en éloigner davantage.~~ Il faut absolument éviter que le recours à des mesures nationales complémentaires ne soit définitivement érigé en système dans la politique européenne de prix et de revenus agricoles. S'engager plus avant dans une telle voie équivaldrait en quelque sorte à placer une bombe à retardement dans les fondements de la politique agricole commune. Dans les domaines où les instruments de notre politique permettent encore des solutions communes, il serait dangereux d'opter pour des solutions nationales.

Je garde cependant l'espoir de voir se dégager la semaine prochaine des solutions de compromis qui feront primer en définitive l'inérêt d'une politique agricole commune.

Un autre point auquel l'agriculture française est particulièrement sensible est ce qu'on appelle "la hiérarchie des prix". Certes, en bon catholique, j'admets la hiérarchie. Néanmoins, pour la fixation annuelle des prix, nous devons tenir compte de la situation et des perspectives des marchés. Or, il se trouve que cette année la situation est telle, qu'elle justifie entièrement un effort particulier pour les cultures végétales. Il ne s'agit pas d'un revirement de la politique suivie jusqu'ici, mais bien d'une simple application de cette politique dans un contexte conjoncturel précis. Nous n'avons nullement l'intention de réaliser une réorientation au détriment de l'élevage. Bien au contraire, cette année-ci nous mettons tout simplement moins d'accent sur les prix dans le secteur animale, ce qui est ~~également~~ contrebalancé par des mesures complémentaires, et plus précisément, par l'octroi direct de primes aux producteurs de viande bovine et par un complément de revenus accordé dans le cadre du règlement concernant l'agriculture de montagne et autres zones défavorisées.

Veons-en maintenant au secteur céréalier.

D'après les estimations les plus récentes, le bilan céréalier mondial provisoire montre qu'à la fin de la campagne actuelle, les stocks de report <sup>dans le monde</sup> seront en baisse de 20 % pour le blé et de 25 % pour les autres céréales par rapport à ceux de juin 1974.

Ces chiffres correspondent <sup>à 4-8 semaines de</sup> ~~à 50 jours de consommation et~~ consommation seulement ~~pour les céréales fourragères, à 30 jours seulement~~, ce qui représente un niveau exceptionnellement bas. Ce n'est qu'en tablant sur la forte baisse de la consommation de céréales fourragères aux Etats-Unis et, jusqu'à un certain point, dans la Communauté, que l'on peut espérer faire la soudure avec la campagne suivante.

Dans une situation aussi incertaine, il est normal que nous cherchions à stimuler davantage la production céréalière en Europe occidentale *aussi* grâce à notre politique de prix. Dans le souci à la fois d'assurer notre propre approvisionnement, de ravitailler nos clients traditionnels et de remplir nos obligations en matière d'aide alimentaire.

J'en arrive ainsi à ce qui constitue le véritable thème de mon exposé d'aujourd'hui : la politique céréalière européenne.

Il me paraît bon de vous faire tout d'abord un bilan de la politique suivie jusqu'ici. La Commission européenne travaille du reste actuellement à un tel bilan pour l'ensemble de la politique agricole. Dans un mois, nous présenterons nos conclusions au Conseil ~~européen~~ *et au Parlement Européen.*

L'organisation communautaire du marché des céréales a pour ainsi dire servi de modèle à toute une série d'autres organisations de marché. En outre, son fonctionnement influe directement sur une large gamme de produits agricoles de transformation. Il ne faut pas oublier non plus que le ~~céréales~~ *blé* <sup>d</sup> sans cesse plus d'importance comme produit de base de première nécessité pour l'alimentation mondiale. C'est pourquoi les enseignements que nous pouvons tirer d'une analyse du fonctionnement de l'organisation communautaire du marché des céréales seront sans doute un élément très important de l'évaluation globale de la politique agricole commune.

... nous devons distinguer trois périodes :

.../...

*- la période de transition -*

D'abord celle de 1962 à 1967, marquée par la mise en place progressive de l'organisation commune de marché. Cette période a débouché sur la fixation du niveau commun des prix pour la Communauté. Opération particulièrement délicate, dont nous subissons encore <sup>per ailleurs</sup> aujourd'hui les pénibles séquelles politiques. *Par exemple en République Fédérale*  
*Dans* cette période nous constatons un développement spectaculaire du commerce des céréales et des produits céréaliers entre les Etats membres. Le taux de croissance annuel de ces échanges se chiffrait alors aux alentours de 17-18 % et n'a pas sensiblement varié depuis la création du marché unique.

Ensuite vient la période allant de 1967 à fin 1972, au cours de laquelle notre politique des marchés et des prix a surtout favorisé les producteurs. C'est ainsi que le prix moyen du marché en France s'est maintenu entre le prix d'intervention et le prix de seuil, malgré le très faible niveau des cours mondiaux. En d'autres termes, les céréaliers bénéficiaient de prix stables. Pendant certaines campagnes, de grands stocks d'intervention ont été constitués (plus de 6 millions de tonnes en 1969) qui n'ont pu être écoulés ou au prix de lourds sacrifices financiers. A l'intérieur surtout dans le secteur de l'alimentation <sup>annuale</sup> ~~et le secteur de l'industrie~~ (primes de dénaturation élevées); à l'extérieur vers les pays tiers moyennant des restitutions substantielles.

Grâce à la stabilité des prix aux producteurs, et à une productivité en hausse d'environ 2,5 % par an, la Communauté a pu relever pour l'ensemble des céréales son degré d'auto-alimentation de 10 % pendant cette période, le portant à 100 % et se dotant ainsi de toutes les armes pour faire face à ~~l'urgence~~ qui s'annonçait dès 1972.

*un changement des marchés*

J'en arrive ainsi à la période allant de 1972 jusqu'à nos jours. La campagne 1972/73 a inauguré un bouleversement complet sur le marché céréalier mondial. Les achats massifs de céréales par l'Union soviétique, la diminution des récoltes et la spéculation sur les marchés mondiaux ont provoqué une flambée des prix sans précédent. Alors que les cours mondiaux des dix dernières années étaient inférieurs de 30 à 50 % à ceux de la Communauté, ils ont atteint en 1973 un niveau qui dépassait de 30 à 60 % de nos prix. Le problème des excédents a fait place à des problèmes d'approvisionnement encore aggravés par la "crise du soya" de juillet 1973. La sécurité de l'approvisionnement est l'objectif prioritaire de notre politique céréalière. Alors que cette même politique avait essentiellement favorisé les producteurs au cours de la décennie écoulée, elle est devenue depuis quelques années surtout favorable aux consommateurs européens.

Pour ne pas oublier nos éleveurs : les plus grands acheteurs de céréales, nous avons pu faire face à la crise de l'approvisionnement, et je crois que cela a renforcé la politique agricole commune et en particulier la politique céréalière.

Les instruments de notre politique de marchés et de prix se sont avérés adéquats, aussi bien pour garantir l'approvisionnement de la Communauté que pour assurer la stabilité des prix. Aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs.

La politique céréalière de la Communauté, non moins que les céréaliers européens, ont donc fourni une contribution extrêmement importante en faveur du consommateur européen ainsi que de la lutte contre l'inflation en Europe occidentale. Mais ce n'est pas tout. En effet, cette politique a nettement amélioré l'image de marque de la

politique agricole commune dont on avait coutume de dire qu'elle ne profitait qu'aux producteurs et n'était qu'un gouffre financier. Aujourd'hui, la conviction se répand de plus en plus qu'elle est en fait une politique de stabilité. Stabilité dans le domaine des prix et stabilité dans le domaine de l'approvisionnement ; stabilité qui tantôt profite plus aux agriculteurs, et tantôt plus aux consommateurs.

Voyons maintenant quelle est la situation actuelle sur le marché européen des céréales.

La politique menée jusqu'ici nous a permis d'assurer l'approvisionnement de l'Europe pour la campagne en cours, ce qui a été obtenu en limitant les exportations sans toucher pour autant aux courants commerciaux traditionnels. Pour vous donner un exemple, pendant le deuxième semestre de 1974 nous avons réalisé des exportations d'environ 3,5 millions de tonnes en blé et farine. Dont environ 300 000 tonnes en aide alimentaire. Nous avons par ailleurs entièrement rempli nos obligations en matière d'aide alimentaire, et même fourni un effort supplémentaire pour secourir les populations les plus durement touchées par la famine. Nous sommes maintenant en mesure de suivre une politique plus dynamique en matière d'exportations. Nous disposons en effet à cette fin pour la campagne actuelle de quelque 7 à 9 millions de tonnes de céréales, dont - comme je vous viens de dire - la moitié a déjà été engagée. Nous venons d'ouvrir une procédure d'adjudication pour l'exportation de 500 000 tonnes de froment toutes destinations, une deuxième tranche de 500 000 tonnes de froment destinées au sous-continent indien, et une troisième pour l'adjudication de 100 000 tonnes de froment à destination de

.../...

l'Afrique noire. En outre, plus d'un million de tonnes de froment seront probablement exportées pendant cette campagne sous forme de farine.

Par ailleurs, 6 à 800 000 tonnes ont été réservées, soit pour compléter nos obligations en matière d'aide alimentaire, soit pour anticiper sur celles-ci. Pour ce qui est des disponibilités restantes nous pouvons en affecter une partie à l'exportation et une partie à l'approvisionnement intérieur. En autres termes : pendant cette campagne nous avons déjà exporté avant le 1er janvier 3,5 millions de tonnes. Nous avons encore disponibles 5 millions de tonnes dont 3 millions sont déjà engagé en quelque sorte.

Ce bref bilan de la politique céréalière m'amène à tirer quelques conclusions. Je crois pouvoir dire que cette politique a pu s'adapter aux circonstances économiques. Les instruments de stabilisation du marché ont en général bien rempli leur rôle. Cette politique a fourni en outre la preuve qu'elle est en mesure de veiller non seulement aux intérêts des agriculteurs, mais aussi à ceux des consommateurs.

Enfin - il faut quand même le dire dans cette enceinte - nous sommes heureusement dotés d'une coopération céréalière efficace et dynamique. Sans une telle coopération à la base aucune politique pourrait opérer efficacement.

Ces considérations n'impliquent certainement pas qu'il n'y aurait pas lieu d'améliorer et de compléter notre politique commune céréalière davantage. D'abord sur le plan des relations des prix entre le blé tendre et les céréales fourragères. La Commission

reste d'avis qu'il faut améliorer cette relation en prenant davantage compte la valeur nutritive des différentes céréales. Les prix uniques d'intervention sont réalisés pour tous les blés sauf pour le blé. Je n'exclue que ce problème pourrait revenir sur la table du Conseil la semaine prochaine.

Ensuite il faudrait mettre en place une politique de stockage active axée sur le blé tendre en fonction des nécessités d'approvisionnement régulier du marché de la Communauté et des éventuels engagements en matière de stockage sur le plan international.

Les stocks, ainsi créés, nécessiteraient une gestion centralisée par la Commission/Comité de gestion en liaison étroite avec les organismes interprofessionnels européens.

(politique de qualité)

(majorations mensuelles)

(indemnité en fin de campagne).

Enfin - Monsieur le Président - la politique d'exportation.

C'est notamment à ce sujet que vous venez de m'interroger. Je me demande s'il n'y a pas lieu de compléter nos instruments par une politique des contrats à long terme. La création d'un tel instrument pourrait promouvoir davantage une saine gestion du bilan et contribuer à une meilleure stabilisation des marchés mondiaux. Moi je suis de plus en plus convaincu, que la mise en place d'un tel instrument s'impose. Et ceci non seulement dans le secteur céréalière. Je n'ai pas encore d'idées préconçues sur la façon d'opérer une telle politique dans le cadre de nos organisations communes des marchés. Il faudrait procéder d'une façon pragmatique, avec des procédures simples et rapides. J'aimerais beaucoup avoir vos idées à ce sujet. Parce qu'aussi dans cette matière une liaison étroite entre professionnels et pouvoirs publics est très importante.

Monsieur le Président,

Je me suis permis de faire quelques considérations sur la politique agricole commune en général. J'ai essayé de dresser un certain bilan de la politique céréalière en aboutissant à quelques considérations sur la politique à suivre. Je me rends compte que je n'ai pas répondu à tous vos soucis et points d'interrogation. Laissez-moi conclure en reprenant en quelque sorte vos propres paroles : la foi dans une Europe vraiment communautaire ne se dément pas en dépit des difficultés. Maintenons cette foi et engageons nous décisivement dans la voie de cette Europe souhaitée. Pour la prospérité de l'agriculture européenne et pour la prospérité de nos peuples.